



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

poids-lourds

Question écrite n° 98630

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur le non-respect de la limitation de vitesse par les poids lourds. En effet, les automobiles et les camions n'étant pas soumis aux mêmes exigences de limitation de vitesse, il lui demande si, techniquement, les radars peuvent prendre en compte deux vitesses différentes. Si cela est impossible, il lui demande alors s'il ne conviendrait pas d'installer deux radars différents.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98630

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 662

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)